

## Mixité sociale ou ségrégation scolaire ?

Article rédigé par *Valeurs actuelles*, le 27 février 2021

Source [Valeurs actuelles] La réforme du logiciel d'affectation des lycées qui doit entrer en vigueur à la rentrée prochaine provoque l'ire de certains parents.

A quelques mois de son entrée en vigueur, la réforme du logiciel d'affectation des lycées (Affelnet) est sous le feu des critiques, comme le racontent nos confrères de [France 3 Ile-de-France](#). En particulier des parents, et ce pour plusieurs raisons. D'une part, l'annonce faite par le rectorat de Paris au mois de mars pour une entrée en vigueur en septembre prochain est jugée bien trop tardive, notamment par la présidente du comité local FCPE du XIXe arrondissement de la capitale : « *Ce projet n'est pas juste, trop précipité, trop tardif, mal expliqué. Le rectorat ne peut pas prévenir en mars pour une application en juin* », tance Séverine Brissonnet.

Mais surtout, comme l'évoque cette dernière, c'est la réforme en elle-même d'Affelnet qui pose question et qui courrouce certains parents d'élèves, notamment ceux se trouvant dans des arrondissements dits « *populaires* ». Les remontées de parents remettent en cause le système de points. Car comme le rappelle France 3, le système mis en place il y a dix ans environ, donnait un certain nombre de points en fonction des notes de l'élève, le lieu du collège où il étudiait ou le fait qu'il soit boursier. Et jusqu'alors, il existait quatre secteurs à Paris : chaque lycéen avait droit de choisir entre une dizaine de lycées.

Mais une fois la réforme en place, tout va changer, à savoir que les points seront toujours pris en compte, mais avant les résultats scolaires et l'IPS (Indice de positionnement social), notent nos confrères. Dès lors, les élèves auront le choix entre trois secteurs : le 1 rapportant le plus de points mais avec un choix de seulement cinq lycées dans le secteur de leur ancien collège ; le 2 avec des lycées dans un rayon de 25 à 40 minutes, mais avec moins de points ; et enfin le 3, avec un nombre de points bas, où l'élève pourra choisir son établissement dans tout Paris.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#).

27/02/2021 07:00